

Newsletter n°15 - Avril 2020

Sommaire

COVID 19

- Mesures du Fiphfp et de l'Agefiph pour soutenir l'emploi des personnes handicapées
- Solidaires-handicaps.fr, une plateforme pour aider les personnes en situation de handicap durant le confinement

ACTUALITES DU PRITH

- Bilan à venir des journées territoriales « Cap vers l'entreprise inclusive : les leviers mobilisables, les coopérations à mettre en œuvre »
- Déclinaison régionale de la convention-cadre « Pour le recrutement et l'insertion des personnes handicapées dans le secteur du travail temporaire » : Lancement du groupe de travail
- Mise à jour du guide maintien en emploi – mars 2020

PUBLICATIONS

- Guide des aides et services de l'Agefiph

ZOOM SUR...

- Lancement de la 2ème session du MOOC « Les discriminations : comprendre pour agir »
- Signature d'une convention de partenariat nationale entre l'Unea et Pôle emploi
- L'activité des MDPH en matière de traitement des recours en 2018 – Repères statistiques n°16 CNSA (mars 2020)
- Mandature 2020-2023 CNCPH : nouvelle assemblée plénière

L'ACTUALITE EN CHIFFRES

- Les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 31 décembre 2019

ACTUALITES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

- Arrêté du 5 février 2020 fixant les montants des aides financières susceptibles d'être attribuées aux entreprises adaptées hors expérimentation
- Arrêté du 5 février 2020 revalorisant le montant de l'aide financière susceptible d'être attribuée aux entreprises adaptées de travail temporaire et aux entreprises adaptées autorisées à mettre en œuvre l'expérimentation des contrats à durée déterminée tremplin
- Arrêté du 5 février 2020 portant reconduction unilatérale de tous les avenants financiers 2019 dans la limite des quatre premiers mois de l'année 2020 pour les entreprises adaptées
- Loi n°2020-220 du 6 mars 2020 visant à améliorer l'accès à la prestation de compensation du handicap

AGENDA



COVID-19

•• Mesures du Fiphfp et de l'Agefiph pour soutenir l'emploi des personnes handicapées face à la pandémie COVID-19



Les personnes handicapées étant particulièrement exposées dans ce contexte de crise sanitaire, Agefiph et Fiphfp se mobilisent et adaptent leurs offres de services par des mesures exceptionnelles.

>> COVID-19 : l'Agefiph prend des mesures pour soutenir l'emploi des personnes handicapées

L'Agefiph s'engage autour de 10 mesures, dont le coût est évalué à 23 M €, destinées aussi bien aux employeurs privés, aux entrepreneurs travailleurs handicapés qu'aux personnes handicapées (en activité ou non).

Ces mesures sont valables rétroactivement à compter du 13 mars 2020, et jusqu' au 30 juin 2020. Parmi ces mesures, est prévu le **report des prélèvements de la Collecte OETH 2020 à fin juin 2020**, pour permettre aux entreprises de se réorganiser financièrement mais aussi d'accompagner les employeurs dans la prise en charge des coûts liés au télétravail, sous la forme d'un financement. Pour soutenir les entrepreneurs handicapés, l'AGEFIPH crée une **aide exceptionnelle de « soutien à l'exploitation »**, celle-ci est complémentaire à l'aide existante pour la création/reprise d'entreprise. Pour soutenir le maintien de l'activité des personnes en situation de handicap durant cette période de crise sanitaire, l'Agefiph met en place une **permanence téléphonique d'écoute psychologique**. Celle-ci est ouverte aux personnes en situation de handicap, demandeurs d'emploi, salariés, travailleurs indépendants, isolés ou rencontrant des difficultés liées au confinement et à la proximité de situations graves ou mortelles, génératrices de stress.

Le service d'écoute et de soutien psychologique à distance de l'Agefiph Grand Est est opérationnel et joignable au numéro vert : **0 800 11 10 09**

Les partenaires impliqués dans le dispositif sont :

- L'association Sinclair pour les départements 67 & 68,
- Espoir 57 pour les départements 57 & 55,
- Espoir 54 pour les départements 54 & 88,
- Ladapt 51 pour les départements 51 & 08,
- Ladapt 10 pour les départements 10 & 52.

Pour retrouver l'ensemble des mesures de l'Agefiph : <https://www.agefiph.fr/actualites-handicap/covid-19-lagefiph-prend-des-mesures-pour-soutenir-lemploi-des-personnes>

En savoir plus

>> Fiphfp : des dispositifs mis en place pour les employeurs publics et les agents en situation de handicap

Conscient des difficultés rencontrées par les employeurs publics et les agents en situation de handicap durant cette période, le FIPHFP a pris les dispositions nécessaires pour répondre à cette situation exceptionnelle telles que :

- Une **nouvelle organisation** est désormais opérationnelle
 - en région avec des équipes qui assurent en temps réel le traitement des demandes des employeurs publics et les informent des options à privilégier ;
 - au national, avec une taskforce dimensionnée pour répondre aux demandes urgentes des employeurs publics et des personnes en situation de handicap.

- L'**assouplissement des délais** pour tenir compte de l'impact de la période de confinement comme par exemple, la campagne de déclaration est prolongée jusqu'au 30 juin 2020
- La **diffusion des informations prioritaires** est facilitée par une rubrique COVID 19 sur le site internet du Fiphfp : <http://www.fiphfp.fr/Actualites-COVID-19>
- La **mobilisation du dispositif Handi-Pacte** dans l'animation du réseau des employeurs publics par le biais de nouveaux formats d'échanges : webinaires, informations en ligne...
- Les **sessions de formation DOETH en webinaire** sont reportées ! Elles auront lieu les 12, 14 et 26 mai 2020 (inscriptions sur le site du Handipacte)
- Des **mesures pour l'apprentissage**

En savoir plus

••• Solidaires-handicaps.fr : une plateforme pour les personnes handicapées, leurs aidants et les professionnels pour faire face ensemble au COVID-9



Depuis le 31 mars 2020, le gouvernement a lancé une plateforme en ligne pour permettre de mettre en relation les personnes en situation de handicap, leurs aidants ou les professionnels avec l'ensemble des dispositifs d'accompagnement et d'appui dont ils peuvent profiter.

Une initiative qui se veut solidaire, accessible et gratuite, initiée par le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) et la Fédération des Centres régionaux d'études d'actions et d'informations (ANCREAI), sous l'égide du secrétariat d'Etat au Handicap, cette plateforme vise à rassembler toutes les initiatives, qu'elles soient associatives, bénévoles ou professionnelles en faveur des personnes en situation de handicap et de leurs aidants, en proximité. Elle dispose également d'un espace ressources pour accéder à de la documentation, des informations et numéros utiles, des tutoriels, etc.

De plus, les personnes volontaires sont également appelées à se manifester pour apporter leur aide. Les structures dédiées pourront également proposer leurs services. Il est ainsi possible de proposer son aide pour faire des courses, d'aller chercher des médicaments ou passez-leur tout simplement un coup de téléphone, ou bénéficier d'un coaching à distance ... Tous ces petits gestes sont essentiels. Pour accéder à la plateforme : <https://solidaires-handicaps.fr/>



Actualités du PRITH

••• Bilan à venir des journées territoriales « Cap vers l'entreprise inclusive : les leviers mobilisables, les coopérations à mettre en œuvre »

Dans le cadre du plan d'action partenarial « Relever les défis de l'entreprise inclusive en Grand Est » signé en novembre 2019, le comité régional de suivi de la réforme des EA (Direccte – Pôle emploi – Agefiph – Fiphfp – Unea – Cheops - ARML) s'est engagé à mobiliser ses moyens respectifs en vue de définir et de mettre en œuvre un plan d'actions partagé assurant la promotion des expérimentations définies par les décrets n°2018-990 du 14 novembre 2018 et n°2019-360 du 24 avril 2019 et plus largement, l'accompagnement à la transformation des Entreprises Adaptées du Grand Est. Dans cette dynamique partenariale, trois rencontres territoriales ont été organisées en début d'année 2020 associant EA et acteurs du SPE, afin notamment de :

- Poursuivre le travail d'acculturation des acteurs aux enjeux de la réforme des EA et des expérimentations ;
- Informer les dirigeants et équipes des EA sur les aides et offres de services mobilisables
- Améliorer le travail d'orientation du public et le sourcing vers les entreprises adaptées (demandeur d'emploi ou salarié en risque d'inaptitude)

Ces rencontres ont été organisées aux dates et aux lieux suivants :

- Châlons-en-Champagne, le 30 janvier 2020 à la Maison de la Région (53 participants)
- Nancy le 6 Février 2020 au Domaine de l'Asnée (57 participants)
- A Strasbourg le 11 février 2020 au campus de la CCI (78 participants)

Ces journées organisées avec l'appui de la coordination du PRITH Grand Est ont permis la mobilisation de près de 200 participants !

En attendant la conclusion des ateliers thématiques, nous vous invitons à consulter deux webinaires portant sur la collaboration EA/SPE et l'offre de services de l'Agefiph mobilisable pour les entreprises adaptées.

Ces webinaires sont accessibles à partir du lien suivant : <https://agefiph.lesemotionneurs.com>
Vous pourrez également télécharger via le lien ci-dessous, le plan d'action partenarial, les supports de présentation des séances plénières des trois journées, ainsi que les résultats des enquêtes de satisfaction réalisées suite à ces événements.

[En savoir plus](#)

••• Déclinaison régionale de la convention-cadre « Pour le recrutement et l'insertion des personnes handicapées dans le secteur du travail temporaire » : Lancement du groupe de travail

Le 24 septembre 2019, le ministère du Travail, le secrétariat d'Etat chargé des Personnes handicapées, Pôle Emploi, Cheops, l'UNML, l'Apec, l'Agefiph, l'Unea, Prism'emploi, le Faf.TT, le Fastt et l'Oir (observatoire de l'intérim et du recrutement) ont signé une convention cadre qui vise à favoriser le recrutement et l'insertion des personnes handicapées dans le secteur du travail temporaire. Cette convention cadre a pour objectif de favoriser la formation, l'accès à l'emploi et la sécurisation des parcours professionnels des personnes en situation de handicap grâce à l'intérim, en s'appuyant sur le réseau des 10 000 agences d'emploi de la branche professionnelle du secteur temporaire, représentée par Prism'emploi.

La Direccte Grand Est a souhaité rattacher ce chantier aux actions du PRITH Grand Est et plus particulièrement à son axe 3 « Sensibilisation des employeurs ».

Un premier groupe de travail s'est tenu le 6 mars 2020 durant lequel les premières pistes de travail ont été évoquées. Par ailleurs, les partenaires se sont accordés sur la nécessité de la réalisation d'un état des lieux – diagnostic des partenariats, initiatives et ou pratiques professionnelles en lien avec les problématiques et objectifs de la convention cadre.

••• Mise à jour du guide maintien dans l'emploi – mars 2020



Des évolutions notamment réglementaires ont rendu nécessaire une mise à jour du guide du maintien dans l'emploi. Spécifiquement la réforme de la formation professionnelle, impulsée par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, a modifié le paysage de la formation avec l'apparition de nouveaux acteurs et l'évolution des dispositifs de financement de la formation.

Le guide du maintien dans l'emploi a dorénavant intégré l'évolution du Compte personnel de formation, la suppression du CIF au profit du CPF Projet de transition professionnelle, le Conseil en évolution professionnelle, et l'apparition de nouveaux acteurs : l'opérateur régional CEP et Transition Pro Grand Est.

D'autres ajustements ont été réalisés concernant le bilan de compétences (financement modifié suite à la disparition du congé de bilan de compétences), le recours à la PMSMP pour les bénéficiaires du CEP, les PPS qui deviennent des PAS, la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (durée d'attribution, formulaires, attribution automatique pour les bénéficiaires de la Carte Mobilité Inclusion (CMI) mention invalidité ou de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)) et le temps partiel thérapeutique (prescription sans arrêt de travail à temps complet préalable).

[Télécharger le guide](#)



Publications

••• L'offre de services et des aides financières de l'Agefiph Version mise à jour - février 2020

L'offre de services et d'aides financières de l'Agefiph a pour objectif global de sécuriser les parcours professionnels des personnes handicapées et vise prioritairement à compenser le handicap dans l'emploi. L'Agefiph propose ainsi aux personnes handicapées et aux entreprises privées de bénéficier d'aides financières et d'accompagnement dans leurs projets. Ces aides sont recensées dans un guide dont la dernière version a été mise à jour en février 2020 et se présente sous de fiches pratiques et pédagogiques.



[Télécharger l'offre de services et des aides financières](#)



Zoom sur...

••• Lancement de la 2ème session du MOOC « Les discriminations : comprendre pour agir »

Le CNFPT, en collaboration avec le Défenseur des droits et la Fondation du Camp des Milles - Mémoire et Éducation, a conçu un MOOC pour comprendre, prévenir et lutter contre les discriminations. Gratuit et ouvert à toutes et tous, ce cours en ligne permettra aux participantes et participants de mieux appréhender le cadre juridique de référence des discriminations, d'en comprendre les mécanismes et origines, et de connaître les obligations et l'action des collectivités territoriales et de leurs agents pour les prévenir.

Près de 8 000 personnes s'étaient inscrites à la 1ère session en novembre dernier. La 2ème session, quant à elle, a débuté le 16 mars 2020 et sera accessible jusqu'au 3 mai 2020. Le MOOC est conçu en 3 séances et chaque séance est structurée autour d'une introduction, d'interviews d'experts, de clips animés présentant certaines notions, de vidéos de synthèse, de quiz pour vous aider à retenir les notions et de ressources écrites (cours, bibliographie) pour aller plus loin. Cette deuxième session, accessible sans prérequis, s'articulera autour des séances suivantes :

- **Séance 1** : Les discriminations, de quoi parlons-nous ?
- **Séance 2** : Comment comprendre et prévenir les attitudes et les comportements conduisant aux discriminations ?
- **Séance 3** : Quelles sont les obligations et actions des collectivités territoriales et des agents publics contre les discriminations ?

Pour y participer, **inscriptions ouvertes jusqu'au 20 avril 2020** :

<https://www.fun-mooc.fr/courses/course-v1:CNFPT+87038+session02/about>

Pour retrouver le communiqué de presse :

<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/communique-de-presse/2020/03/lancement-de-la-2eme-session-du-mooc-les-discriminations-comprendre>

••• Unea et Pôle Emploi : signature d'une convention nationale pour les entreprises adaptées



Decret_2020_229.pdf

Le 17 janvier 2020 dernier, dans les locaux de l'entreprise adaptée Fastroad à Montreuil (93), Cyril Gaysot, Président de l'Unea et Jean Bassères, Directeur Général de Pôle emploi ont signé, en présence de Thibaut Guilluy, Président du Conseil de l'Inclusion dans l'Emploi une convention de partenariat historique pour permettre aux Entreprises Adaptées de recruter davantage pour atteindre l'objectif des 40 000 mises en emploi d'ici 2022.

Cette convention s'inscrit dans la poursuite des engagements nationaux pour le développement de l'emploi des personnes en situation de handicap. L'objectif : doubler la taille du secteur adapté aux personnes en situation de handicap d'ici fin 2022.

C'est dans ce contexte que Pôle emploi et l'UNEA ont décidé de renforcer leur collaboration afin d'apporter des réponses adaptées aux personnes en situation de handicap, pour une insertion durable dans la vie active. Cette convention de partenariat nationale va être déclinée en plan d'action concret par les directions régionales de Pôle emploi et les entreprises adaptées du territoire concerné.

La convention se décline en 3 axes :

- Le développement des parcours inclusifs ;
- La valorisation et la mobilisation des compétences des personnes en situation de handicap ;
- L'expérimentation sur le territoire de nouvelles pratiques de coopérations.

<https://www.unea.fr/signature-dune-convention-de-partenariat-nationale-entre-lunea-et-pole-emploi>

•• L'activité des MDPH en matière de traitement des recours en 2018- CNSA- repères statistiques n°16 (mars 2020)

Lorsque l'usager, ou son représentant légal, souhaite contester la décision émise par la CDAPH, il lui est possible de demander une conciliation ou de déposer un recours. Les recours sont de deux natures : les recours gracieux auprès des MDPH et les recours contentieux formés auprès d'une juridiction.

Les trois quarts des recours déposés sont des recours gracieux formulés auprès des MDPH.

Après plusieurs années marquées par une hausse des recours déposés, on observe une stabilité du nombre de recours gracieux (+0,3 %) et une baisse des recours contentieux (-10,3 %). L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est la principale prestation faisant l'objet de recours gracieux.



Télécharger la publication

•• Mandature 2020-2023 CNCPH : nouvelle assemblée plénière

La nouvelle assemblée plénière du CNCPH a été installée le 22 janvier 2020 par la secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, Sophie Cluzel. Elle a été l'occasion de la signature par les membres du Conseil National Consultatif des Personnes handicapées (CNCPH) d'une charte d'engagements - proposée par le Président Jérémie Boroy - confirmant leur participation au processus de co-construction des politiques publiques.

Le CNCPH comprend actuellement 160 membres titulaires répartis en six collèges représentant la diversité de la société.

La composition du comité de gouvernance comprenant les neuf vice-présidents - issus des neuf commissions thématiques - et leurs deux assesseurs.

Pour en savoir plus et obtenir la liste complète des membres des six collèges :

<https://handicap.gouv.fr/le-secretariat-d-etat/acteurs/cncph/article/mandature-2020-2023-liste-des-membres-et-ambitions-de-l-instance>



L'actualité en chiffres

•• Les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 31 décembre 2019

Au 31 décembre 2019, le nombre de demandeurs d'emploi handicapés (DEBOE) s'élève à près de 38 988, en baisse de 4,8% en un an (40 921 en décembre 2018).

Les DEBOE représentent 8,8% de l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Le stock des demandeurs d'emploi en fin de mois
(toutes catégories de demandeurs à fin décembre 2019)

Catégories statistiques	BOE		Tout public	
	nb	%	nb	%
Catégorie A (1-2-3 hors activités réduites)	30 572	78,4%	274 773	61,9%
Catégorie B (1-2-3 avec activités réduites)	3 459	8,9%	56 190	12,7%
Catégorie C (6-7-8)	4 957	12,7%	112 910	25,4%
Total	38 988	100,0%	443 873	100,0%

Données : Pôle Emploi – DR Grand Est



Actualités législatives et réglementaires

••• **Arrêté du 5 février 2020 fixant les montants des aides financières susceptibles d'être attribuées aux entreprises adaptées hors expérimentation**

••• **Arrêté du 5 février 2020 revalorisant le montant de l'aide financière susceptible d'être attribuée aux entreprises adaptées de travail temporaire et aux entreprises adaptées autorisées à mettre en œuvre l'expérimentation des contrats à durée déterminée tremplin**

••• **Arrêté du 5 février 2020 portant reconduction unilatérale de tous les avenants financiers 2019 dans la limite des quatre premiers mois de l'année 2020 pour les entreprises adaptées**

Du fait de la crise sanitaire, un arrêté à paraître prochainement, va permettre la prolongation de la date limite de validation des annexes financières provisoires pour les entreprises adaptées jusqu'au 31 août 2020.

••• **Loi n°2020-220 du 6 mars 2020 visant à améliorer l'accès à la prestation de compensation du handicap**

Télécharger les arrêtés du 5 février 2020 et la loi du 6 mars 2020



Agenda

A noter : certaines dates (séminaires/forum/événements ...) sont visibles sur le site du PRITH dans la rubrique [Agenda](#)

••• **14 mai 2020 : Duoday – reporté à une date ultérieure**

Dans un contexte de mobilisation nationale de lutte contre l'épidémie de Covid-19, le Secrétariat d'Etat chargé des Personnes handicapées a décidé de reporter DuoDay 2020 à une date ultérieure, qui sera précisée après concertation avec ses homologues européens.



••• **15 septembre 2020 : Tour de France de l'apprentissage**



En 2020, le FIPHP célèbre le 15ème anniversaire de mobilisation pour une fonction publique inclusive et met à l'honneur l'apprentissage en organisant un tour de France des régions autour de cette thématique.

Ce cycle d'événements, intitulé Cap sur les compétences, Cap sur l'apprentissage, a pour objectif de mettre en lumière ce dispositif tremplin pour l'emploi des personnes en situation de handicap.

En région Grand Est, l'événement est prévu le 15 septembre 2020 (lieu à confirmer : Metz ou Nancy)

••• **1er décembre 2020 : Séminaire régional maintien en emploi 2020 - Save the date -**

Les partenaires du Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH) et du Plan régional Santé au travail (PRST) organisent un séminaire régional des acteurs du maintien en emploi, qui permettra :

- d'amplifier l'interconnaissance des acteurs et la lisibilité des procédures et outils de maintien,
- de favoriser les retours d'expérience et échanges de pratiques entre acteurs pour nourrir la réflexion collective sur le champ du maintien.

Ce temps d'échanges et de rencontres est prévu à l'échelle régionale sur Nancy, le mardi 1 décembre 2020.

Plus d'informations à venir dans les prochains mois.



<https://prith-grandest.fr/>

prith-grandest@practhis.asso.fr

[Se désinscrire](#)